

## Les expériences pratiques

## Luttes sociales et entraide : l'exemple des mutuelles dans les transports

Martial Lepic

**D**ans un précédent article<sup>1</sup>, j'exposais les termes de la revendication des transports gratuits pour tous, telle que reprise et formalisée, à partir de 1999-2000, par des collectifs belge (le Collectif des sans tickets – CST – à Bruxelles) et français (le Réseau pour l'abolition des transports payants – RATP – à Paris)<sup>2</sup>.

Parmi les termes de l'analyse, l'enjeu de contrôle social des transports s'est malheureusement imposé aux militants, avec les lois répressives nouvelles, notamment la Loi sécurité

---

1. « Transports publics et gratuité : d'une évidence mal partagée à une revendication de rupture », de Martial Lepic, in *Réfractations*, n° 15, hiver 2005. Outre des articles réguliers dans *le Monde libertaire*, différents textes ont approfondi le sujet :

- « *Le Livre-Accès* » du Collectif des sans-tickets de Belgique, 2000 ;
- « *Textes sur la gratuité* » du Collectif Fraude de mieux (éd. Reflex, 2000) ;
- « *Zéro Euro zéro fraude, transports gratuits pour toutes et tous* » (éd. du *Monde libertaire- Alternative libertaire*, 2002).

Pour une réflexion complémentaire sur la gratuité, voir l'essai « Pour la gratuité » de Jean-Louis Sagot-Duvaurox (Desclée De Brouwer, 1995, augmenté et revu en 2006 aux éd. de l'Éclat), aujourd'hui gratuitement diffusable *via* le site des éd. de l'Éclat ou celui de « Périphéries ».

2. Le RATP n'a pas été le seul collectif français (une multitude s'était créée à Lyon, Rennes, Nantes, Besançon, Strasbourg, Saint-Etienne, Nancy, etc., en 2000-2001, majoritairement animés par des libertaires, souvent de la Fédération anarchiste qui en a fait une campagne fédérale jusqu'en 2004). La revendication existe aussi, diffuse, dans de nombreux pays européens, notamment scandinaves. Toutefois, le Collectif des sans-tickets de Bruxelles (jusqu'à la répression subie en 2003), puis le RATP à Paris, sont probablement les collectifs qui ont le plus poussé la réflexion et l'action autour de cette lutte. Le RATP est enfin l'un des rares collectifs qui perdure, ce qui mérite d'être relevé dans le paysage des collectifs de lutte souvent éphémères.

Collectif RATP (Réseau pour l'abolition des transports payants), 145, rue Amelot, 75011 Paris. Courriel : [gratuit@samizdat.net](mailto:gratuit@samizdat.net). Site : <http://metro.samizdat.net>.

quotidienne (LSQ) de Jospin en 2001, étendue par la Loi sécurité intérieure (LSI) de Sarkozy en 2003, les lois réformant la procédure pénale dites Perben I et II en 2002 et 2004, et les multiples dispositifs pour réprimer l'entrée et le séjour des étrangers en France. Résultat pour les transports en commun : c'est jusqu'à 7500 € d'amende et jusqu'à six mois de prison qui attendent le sans-ticket cumulant plus de dix amendes impayées sur douze mois. Lois bel et bien appliquées puisqu'en croisant les données, on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers les dépôts de plainte depuis 2002, conduisant avec un certain décalage à presque autant de jugements, dont *grosso modo* 1/3 de prison ferme, 1/3 de prison avec sursis et 1/3 de « simple » amende. Le rythme a sans doute baissé, du fait qu'une telle répression épuise les fraudeurs, mais aussi du fait que les Conseils régionaux ont tous plus ou moins étendu le champ des gratuités catégorielles pour les *minima* sociaux (appréhendés administrativement), reconnaissant par là le caractère d'abord social de la question. L'urgence sociale de l'accès libre aux transports demeure malgré tout.

### **La Voix du Nord : les mutuelles de sans-tickets**

Face à cette urgence sociale du ticket de transport prétexte à toutes les polices (des étrangers, des pauvres, des jeunes, des militants, des révoltés, etc.), le RATP a cherché quel outil de résistance pouvait être envisagé. Il s'est interrogé sur une pratique d'habitants de Stockholm, Göteborg ou Helsinki, se dénommant entre eux

« free riders » (voyageurs libres ou sans ticket), groupés en « bum funds » (*to bum* : vivre en parasite, aux dépens des autres), c'est-à-dire des mutuelles de fraudeurs. Le principe est simple : on cotise à la mutuelle, qui prend en charge le remboursement des amendes auxquelles on n'a pas pu échapper.

Cette proposition n'allait pas sans questionnements : répondre à une urgence sociale est-elle la meilleure manière de lutter contre un système basé sur l'inégalité ? Créer une mutuelle n'est-il pas une réforme faisant perdre l'objectif de rupture, car en acceptant une tarification basée sur le montant des amendes, ne construit-on pas un contre-modèle de transports payants ? Quel intérêt si ces fonds sont vécus comme de simples assurances ? L'objectif doit-il être seulement d'indemniser les sans-tickets ou d'offrir plus largement un espace politique pour les transports gratuits ? L'activité de gestion ne risque-t-elle pas, alors, d'être trop prenante ? Doit-on dès lors ouvrir ces projets à tous ou doivent-ils être le fait des militants politisés ou qui y aspirent ? L'outil est-il adapté à ceux qui en ont le plus besoin ? La fraude étant avant tout un problème de précarisation, les plus précaires peuvent-ils seulement assumer une cotisation mensuelle de 10 € (d'autant plus que minimiser le coût collectif des amendes suppose – en France – de régler directement au contrôleur afin d'éviter les frais de dossier ; ce qui exige d'avoir toujours 35 € ou 50 € prêts pour cette éventualité) ? Pour les sans-papiers, c'est le contrôle d'identité qu'il faut éviter à tout prix ; ils doivent donc absolument être « en règle ». Ce

système n'est-il alors viable qu'avec et pour des pas-trop-pauvres, abandonnant à leurs exclusions les plus démunis ?

Quelle forme donner à ces fonds mutuels : petites structures informelles et affinitaires ou structure formelle recherchant une base la plus large ? Quel modèle économique ? Instaure-t-on des franchises demeurant à la charge de l'adhérent (comme chez les Finlandais d'Helsinki) ? Prend-on en charge les amendes autres que tarifaires (pour outrage ou agression par exemple, dans la mesure où l'on sait que c'est parfois la seule interprétation du contrôleur qui fait basculer le contrôlé dans ces infractions, et qu'il s'agit bien d'une répression à laquelle il nous faut aussi résister) ? Etc.

### **Le Parisien : l'expérimentation du RATP**

Fort de son parcours militant, le RATP a monté une mutuelle en 2005, comme un outil financier d'entraide, à côté du collectif existant, sur une base autogestionnaire, avec une cotisation basse (7 € mensuel), dont le principe est de chercher d'abord comment contester l'amende, un principe de remboursement intégral des amendes non contestables, un principe *a priori* de traitement des seules amendes tarifaires (sans exclure la solidarité en cas d'amendes pour infractions de comportement). Un objectif était aussi d'amener à l'action collective d'autres personnes que les militants aguerris : c'est la mutuelle qui a été mise en avant, et non le collectif RATP (avec son image militante propagandiste bien ancrée), voire et

surtout le principe de ces mutuelles, pour que des groupes d'usagers se l'approprient collectivement en créant la leur.

Après un début timide, on assiste aujourd'hui à leur multiplication en Ile-de-France, et à leur mise en réseau sur un mode fédératif. Un site Internet anglophone<sup>3</sup>, qui reprend l'argumentaire des transports gratuits pour tous, a même recensé les différents collectifs de par le monde qui proposent des réflexions ou des actions, notamment des mutuelles.

Quatre ans de fonctionnement de ces mutuelles permettent d'esquisser quelques liens possibles entre luttes sociales, action directe, illégalisme, solidarité, coopération et entraide.

### **Combat : luttes sociales et action directe**

Soulignons d'abord que ces expérimentations sont indissociables de la lutte sociale pour les transports gratuits. Elles ont été pensées et proposées comme un outil de résistance au système combattu, pas comme un modèle alternatif. De fait, les mutuelles qui se sont constituées ont posé comme préalable cette filiation, qui se retrouve dans la pratique. En effet, la mutuelle initiale se proposait comme un outil inscrit dans la lutte, mais autonome, laissant au collectif RATP le soin de continuer à porter l'action propagandiste pour un modèle de transports collectifs socialisé. Or, aujourd'hui, les mutuelles sont aussi des collectifs propagandistes,

3. [www.freepublictransports.com](http://www.freepublictransports.com).

avec matériels et actions, au-delà de la simple résistance par l'entraide financière.

Intimement lié à l'aspect précédent, ces expérimentations de mutuelles sont évidemment dans l'action directe, terreau des libertaires. D'un certain point de vue, elles sont le prolongement d'une des actions développées depuis l'origine du RATP : l'action « portes ouvertes » (on bloque les portillons d'accès aux quais, on ouvre la porte latérale de service, et on crée ainsi, dans le temps de l'action, les conditions concrètes de la revendication en laissant les usagers entrer librement dans le métro ; avec force diffusion de tracts et distribution de café-croissants lorsque le lieu et le moment de la journée laissait espérer une ambiance pas trop tendue avec les cerbères du système, etc.). En proposant, par le collectif, de se donner les moyens concrets de voyager sans ticket, ces mutuelles suivent la même veine d'actions.

### **L'En-dehors : illégalisme et solidarité**

Relativement à cette action directe, deux points de vue se confrontent, dès la création d'une mutuelle, lorsqu'il s'agit de se désigner. Face à

4. Voir sur le sujet de l'illégalisme *Réfractations*, n° 22, été 2009 : « Le réveil des illégalismes ».

5. Notamment par rapport au principe du droit pénal selon lequel on ne peut exécuter une peine à la place de l'auteur de l'infraction. Revendiquer de payer l'amende à la place de la personne verbalisée peut donc prêter le flanc à une illégalité formelle. En revanche, rien n'interdit en soi un système d'entraide financière où l'on se soutient mutuellement pour faire face aux dépenses quotidiennes ou exceptionnelles.

l'État, l'action directe est en effet très souvent illégale<sup>4</sup>. Revendique-t-on dès lors cet illégalisme en se désignant comme mutuelle de fraudeurs, ou bien cherche-t-on à mettre en avant des valeurs – la solidarité ou l'entraide – qui permettent théoriquement un discours légaliste<sup>5</sup> ? Encore que, on le voit avec la répression des sans-papiers, l'État reconnaît la solidarité et l'entraide comme ses ennemies et les assigne de plus en plus au champ de l'illégalité.

Les collectifs nordiques revendiquent le terme par lequel les légalistes voudraient les stigmatiser (« bum » = parasite). En France, certains appellent de même à la création de mutuelles de fraudeurs. L'une d'entre elle se propose symboliquement de partir à l'abordage du monde ancien en se dénommant « PIRATP » (Pirate + RATP). D'autres en restent à une neutralité descriptive (« Mutuelle du 14<sup>e</sup> »). Celle initiée par les membres du RATP avait hésité entre la description d'un mécanisme (MURA pour MUtuelle pour le Remboursement des Amendes), une revendication tous azimuts de valeurs sociales (MUST pour MUtuelle pour le Développement de l'Entraide et de la Solidarité dans les Transports), pour finalement se porter sur le neutre « Mutuelle de la rue Voltaire ».

### **Solidaridad Obrera : solidarité et coopération**

La question de la solidarité est également de celles qui traversent la phase de constitution d'une mutuelle. Le souci premier était de ne pas laisser seuls les gens les plus en

butte à cette répression de la fraude qui pouvait désormais les conduire en prison : les plus précaires et les sans-papiers. Pour la plupart, les militants du RATP n'étaient pas dans cette urgence sociale-là. Il y avait donc une dimension de solidarité classique en milieu militant, c'est-à-dire un comportement de soutien pour une catégorie dont on ne fait pas nécessairement ou pas complètement partie. Au fil des réflexions, et le parcours du RATP aidant, la mutuelle s'est finalement constituée en outil non pas de solidarité seule, mais de véritable coopération, c'est-à-dire d'opérer ensemble face à la situation combattue. Nous nous sommes proposé cet outil à nous-mêmes en même temps qu'à quiconque voulant s'en emparer, chacun apportant l'intelligence de ses réflexions et de ses pratiques. L'objectif était bien de nous proposer d'affronter collectivement la situation de contrôle (certes avec décalage, puisque ce n'est que lors de la réunion mensuelle que sont examinées les amendes infligées aux infortunés du mois, la possibilité de les contester ou la nécessité de les régler).

La mutuelle est bien sûr un lieu de solidarité. Par exemple, lorsqu'un des membres, déjà au cœur de cible du délit de fraude habituelle, s'est retrouvé en procès pour outrage et rébellion (il avait créé un esclandre pour attirer sur lui les contrôleurs et permettre à une personne manifestement sans-papiers de s'échapper ; ce qui est déjà un acte fort de solidarité individuelle), les membres de la mutuelle ont organisé le soutien (financier, juridique et physique). Mais fondamentalement, l'objet de la mutuelle

est l'être et l'agir collectifs. Une militante du RATP et de la mutuelle l'exprime bien lorsqu'elle explique qu'elle se sent plus forte et plus sereine face à un barrage de contrôleurs, du seul fait qu'elle peut inscrire ce moment dans la perspective collective de la mutuelle.

« Je reviendrai et je serai des millions », a-t-on fait dire à Spartacus. Les mutuelles permettent, sinon de se penser être des millions (!), en tout cas de se penser être plusieurs, jusque dans la solitude du contrôle, et donc de maîtriser plus facilement la violence du rapport de force ; car les contrôleurs, eux, sont toujours plusieurs, et avec tous les attributs du pouvoir-dominance.

En un mot, cet outil qui allie la solidarité (l'aide) à la coopération (opérer ensemble, entre), n'est-ce pas de l'entraide ?

### **L'Anarchie : entraide et fédéralisme**

Dans la parfaite cohérence d'un outil du « nous » et non pas du « eux », les mutuelles se sont créées sur une base affinitaire, celle-ci se fondant sur une militance, un quartier, une activité ou un statut commun (étudiants par exemple). Elles trouvent souvent un équilibre entre 10 et 25 membres, ce qui ne met pas à l'abri d'une mauvaise série d'amendes qui mettrait subitement la mutuelle par terre. La capacité d'action est par ailleurs très localisée, par construction.

Appliquant alors naturellement entre elles le principe qui les a constituées chacune, elles s'entraident. Les unes disposant un jour d'une trésorerie confortable aident celles en difficulté momentanée.

D'autres proposent de mutualiser du matériel de propagande. D'autres fournissent militants et organisation pour une réunion publique de débat destinée à lancer la petite dernière, etc. Chacune à la mesure de ses moyens et de ses affinités. Du fédéralisme, quoi !

Et pourquoi pas ce rêve proudhonnien d'un mouvement mutuelliste qui renverserait le vieux monde par la puissance de son flot grossissant irrésistiblement ! C'est bien sûr illusoire, du seul fait que ces mutuelles-ci sont, encore une fois, des collectifs de résistance et non d'alternative. Reste néanmoins l'expérience de l'entraide qui fait son chemin ici, aujourd'hui, prête à irriguer d'autres structures sociales demain.

Qu'il me soit permis, pour conclure, de proposer pour une mutuelle existante ou à venir, le nom de « MET » (pour Mutuelle d'Entraide dans les Transports), qui associerait légitimement la description de la nature du collectif – l'entraide – et le jeu de sens avec l'anglais – *met* comme la forme passée ou participe passé de *to meet*, rencontrer. On se rencontre et, une fois rencontrés, on s'associe et on agit ensemble.

### Martial Lepic

Groupe Louise-Michel  
de la Fédération anarchiste



**Pablo Servigne**